



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 3 MARS 2025, À 19H30,
À LA SALLE DU CONSEIL**

Sont présents les conseillers suivants :

M. Jacques Bruneau	Mme Francine Garneau
M. Denis Tanguay	M. Stéphane Fillion
M. Luc Lachance	M. Clément Fillion

Formant quorum sous la présidence de Mme Nadia Vallières, mairesse.

Est aussi présent : M. Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nadia Vallières, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ORDRE DU JOUR

27-03-2025

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

1) Ouverture de l'assemblée

2) Ordre du jour

3) Première période de questions

4) Procès-verbal séance ordinaire du 3 février 2025

5) Revenus et dépenses janvier 2025 (retour)

6) Revenus et dépenses février 2025

7) Administration :

- 7.1 Rémunération des élus 2024
- 7.2 État des arrérages de taxes des personnes endettées envers la Municipalité
- 7.3 Appel d'offres rechargement de gravier 2025
- 7.4 Nomination CCU
- 7.5 Règlement #295-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021 ainsi que le Règlement de construction numéro 267-2021
 - A) Avis de motion
 - B) Adoption du premier projet de règlement
- 7.6 Renouvellement – Passion FM
- 7.7 Renouvellement – Société historique de Bellechasse

8) Correspondances

- 8.1 Offre de service en évaluation immobilière – GDA
Services immobiliers intégrés

9) Suivis MRC

- 11.1 Procès-verbal du mois de janvier 2024 de la MRC de Bellechasse

10) Varia

11) Seconde période de questions

12) Levée de l'assemblée

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

28-03-2025

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025
soit adopté tel que rédigé.

5. REVENUS ET DÉPENSES JANVIER 2025 (RETOUR)

29-03-2025

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du
Conseil par le directeur général. Cette liste fait état de
22 947,96\$ de revenus, de 20 772,47\$ de comptes à payer et
1 718,91\$ de dépenses incompressibles.

6. REVENUS ET DÉPENSES FÉVRIER 2025

30-03-2025

Il est proposé par M. Clément Fillion
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du
Conseil par le directeur général. Cette liste fait état de
151 421,69\$ de revenus, de 53 639,13\$ de comptes à payer et
16 101,53\$ de dépenses incompressibles.

7. ADMINISTRATION

7.1 Rémunération des élus 2024

Le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, remet aux élus une liste de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme supramunicipal. De plus, il les informe que cette liste est publiée sur le site internet de la municipalité.

7.2 État des arrérages de taxes des personnes endettées envers la Municipalité

31-03-2025

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 28 février 2025.

Il est proposé par M. Clément Fillion
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

Que les dossiers des propriétaires n'ayant toujours pas payé leur taxe de l'année 2023, en date du 14 mars 2025, soient transmis à la MRC de Bellechasse pour défaut de paiement.

7.3 Appel d'offres rechargement de gravier 2025

32-03-2025

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement granulaire sont prévus pour l'été 2025 ;

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

QU'un appel d'offres sur invitation soit fait pour la fourniture de ±2000 tonnes de MG 20B concassé.

7.4 Nomination CCU

33-03-2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du *Règlement #279-2023 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester* prévoit que le comité doit être composé de cinq membres, dont trois doivent être des résidents de la municipalité à l'exclusion des membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 3 mars 2025, un poste de membre réservé aux résidents de la municipalité doit être comblé afin de respecter la règle de composition ;

CONSIDÉRANT QUE M. Karl-Anthony Turgeon a démontré de l'intérêt à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité.

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

QUE Karl-Anthony Turgeon soit nommé à titre de membre du Comité d’urbanisme de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester.

7.5 Règlement #295-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021 ainsi que le Règlement de construction numéro 267-2021

A) Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par M. Clément Fillion, conseiller, qu’il sera soumis pour adoption lors d’une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal, le Règlement #295-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021 ainsi que le Règlement de construction numéro 267-2021.

B) Adoption du premier projet de règlement

34-03-2025

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement visant l’élaboration, la mise en oeuvre et le soutien financier d’un système de consigne de certain contenant* entre en vigueur le 1er mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de permis ont eu lieu ou auront peut-être lieu dans le futur relativement à l’implantation d’équipements de consigne et de lieux de retour de contenants consignés ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier la réglementation municipale de manière à encadrer l’implantation de lieux de retour de contenants consignés.

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement #295-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021 ainsi que le Règlement de construction numéro 267-2021 suivant :

ARTICLE 1

Le paragraphe huit de l’article 25 du règlement de construction est modifié afin d’y ajouter le texte suivant : «, à l’exception des bâtiments qualifiés comme lieu de retour ».

ARTICLE 2

L’article 24 du règlement de zonage est modifié par l’ajout de la définition suivante:

« **Lieu de retour** : Tout lieu affilié à un commerce permettant à une personne de rapporter un contenant consigné et de se faire rembourser la consigne qui y est associée. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

7.6 Renouvellement – Passion FM

35-03-2025

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE la Municipalité renouvelle sa carte de membre à Radio Bellechasse-Etchemins au coût de 40\$.

7.7 Renouvellement – Société historique de Bellechasse

36-03-2025

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à la Société Historique de Bellechasse en tant que membre corporatif, au coût de 80\$.

8. CORRESPONDANCES

8.1 Offre de service en évaluation immobilière – GDA Services immobiliers intégrés

Le directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, remet aux conseillers une offre de services de la part de Services immobiliers intégrés, portant sur l'évaluation des biens immeubles de la municipalité.

9. SUIVIS MRC

9.1 Procès-verbal du mois de février 2025 de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal du mois de février 2025 du Conseil de la MRC de Bellechasse a été transféré aux élus municipaux par courriel, en date du 28 février 2025. Aucune question n'est formulée relativement au procès-verbal déposé.

10. VARIA

Aucun élément ajouté au varia.

11. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

37-03-2025

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

QUE l'assemblée soit levée à 20h00.

Mairesse

Greffier-trésorier

« Je, Nadia Vallières, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »